



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3352

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2019 - Attribution d'une subvention pour l'année 2019 et approbation d'un avenant pour l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Glatard

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3352**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2019 - Attribution d'une subvention pour l'année 2019 et approbation d'un avenant pour l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

La présente délibération a pour objet de proposer les différents financements attribués aux structures intervenant au titre des actions d'insertion hors et par l'activité économique, complémentaires à l'accompagnement individuel. En complément de l'accompagnement réalisé dans le cadre de la référence de parcours, les actions d'insertion sont des outils mobilisés pour lever les freins périphériques à l'emploi, pour dynamiser les parcours et proposer des situations d'emploi.

Elle a également pour objet de proposer un avenant relatif à la convention pour l'expérimentation du Territoire Zéro Chômeur de longue durée sur le quartier Saint Jean à Villeurbanne définissant le soutien financier de la Métropole.

**I - Les actions d'insertion hors activité économique****1° - Les actions**

Ces actions visent à favoriser l'accès à la santé, l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Chaque action s'inscrit dans un territoire géographique défini et prend en compte l'ensemble des ressources locales dans le cadre des dispositifs de droit commun. Elle correspond à une étape du parcours d'insertion du bénéficiaire. Elle est mobilisée pour une durée définie à l'avance sur prescription du référent unique. L'action s'intègre dans un parcours d'insertion formalisé dans le cadre d'un contrat d'engagements ou d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) mis en œuvre par Pôle emploi.

L'action répond à des objectifs formalisés, définis par le référent en concertation avec le bénéficiaire et mise en œuvre dans un délai défini en lien avec le référent garant du parcours de la personne.

Les actions d'insertion ciblées ici en direction des bénéficiaires du RSA se déclinent en 2 grandes thématiques :

- la levée des freins : ces actions s'adressent à des bénéficiaires ayant des problématiques de santé qui ont besoin d'être accompagnés dans leur démarche vers le soin et à des bénéficiaires ayant des freins sociaux, que ce soit en termes d'isolement, de contraintes familiales ou encore de maîtrise de la langue,
- l'accompagnement vers l'emploi : ces actions s'adressent à des bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ayant besoin d'accompagnements spécifiques ou d'un appui pour développer leurs opportunités d'insertion.

Dans le cadre des orientations et objectifs du PMI'e, et dans le but de répondre au mieux aux besoins des publics, une rénovation de la programmation des actions d'insertion enclenchée dès 2016 se poursuit afin de diversifier et d'adapter ces étapes d'insertion.

Dans ce cadre, une enquête sur les freins périphériques à l'emploi a été menée auprès des usagers avec l'aide d'un réseau de "veilleurs".

Les objectifs de l'enquête étaient les suivants :

- cerner finement les freins au retour à l'emploi, les recenser et les hiérarchiser en tenant compte des différents contextes territoriaux et de l'offre existante,
- repérer les besoins des bénéficiaires du RSA pour accéder à l'emploi et les mettre en miroir avec l'offre existante,
- décoder les implicites (rapport au travail, désespérance, problèmes comportementaux ou psychiques, confiance en soi ou dans l'institution, etc.) dans le cadre des étapes de parcours.

En complément, une enquête sur les freins à l'emploi auprès des professionnels de l'insertion a été réalisée.

Les résultats de ces 2 enquêtes menées en parallèle constitueront un socle de connaissances partagées sur lequel la Métropole s'appuiera pour rénover le cadre d'intervention de sa politique de soutien aux actions d'insertion hors activité économique afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires du RSA pour permettre une activation des parcours d'insertion vers l'emploi plus efficiente.

## 2° - Propositions de financement pour 2019

Au vu des premiers éléments fournis par les enquêtes professionnelles et usagers, l'accès aux outils numériques et la maîtrise du français et des savoirs de base constituent des facteurs clés pour l'insertion des personnes. Concernant le numérique, ce sont 6 nouvelles actions qui sont venues enrichir l'offre de service suite à la délibération n° 2018-2948 du 17 septembre 2018, les actions proposées dans le cadre de cette délibération visent notamment à favoriser l'apprentissage du français et les savoirs de base pour accéder à l'emploi. Ainsi, il est proposé de retenir 40 actions pour un nombre total de 989 places pour un montant total de 613 153,62 €. Parmi celles-ci, 6 actions n'ont pas de volume de places identifié.

Les actions se décomposent de la manière suivante :

- actions favorisant la levée des freins dans le parcours d'insertion : 29 actions pour un montant de 418 491,12 €,
- actions visant au retour à l'emploi : 11 actions pour un montant de 194 662,50 €.

L'état détaillé des financements attribués par place, par structure et par action, est présenté en annexe 1 de la délibération.

Il est, par exemple, proposé de soutenir l'association "Osons ici et maintenant" pour la mise en œuvre d'une action intitulée "Fabrik à dé clic", dont le but est de rassembler pendant 3 jours des jeunes d'horizons divers dont des bénéficiaires du RSA de moins de 35 ans et des acteurs du territoire pour construire des projets, participer à des ateliers divers, etc. Son objectif principal est de renforcer le pouvoir d'agir des participants en leur permettant notamment de développer leur confiance en soi et la perception qu'ils ont d'eux-mêmes. Cette action répond parfaitement aux problématiques liées aux difficultés de mobilisation des personnes en insertion, qui sont très souvent citées par les professionnels qui les accompagnent.

D'autres actions soutenues dans le cadre de cette programmation répondent à un frein à l'emploi très prégnant qu'est le défaut de maîtrise de la langue française, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, et qui entrave l'insertion dans l'emploi des bénéficiaires du RSA. C'est le cas par exemple de l'action "Ateliers sociolinguistiques" mise en œuvre par le centre social et socioculturel les Taillis ou encore de l'action "AOS - Alphabétisation sur objectif spécifique" mise en œuvre par l'association Safore.

Par ailleurs, 7 actions, ciblant les bénéficiaires du RSA mais également d'autres publics en difficulté, visent principalement à créer des liens plus forts avec les entreprises et à renforcer la confiance en soi des personnes. Les organisations patronales ou consulaires s'engagent à construire des parcours vers l'entreprise en facilitant la découverte des métiers et les recrutements sur des métiers en tension (Mode d'emploi Rhône - le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône), à valoriser les métiers en tension comme les services aux personnes âgées et en situation de handicap (Service à la personne Rhône-Alpes (SAPRA)) ou à créer des rencontres entre publics en insertion, acteurs de l'insertion et entreprises (Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Rhône). De leur côté, les projets Les Vitaminés de l'emploi ou La Cravate solidaire travaillent sur la restauration de l'estime de soi et de l'image de soi, éléments clés pour un retour à l'emploi réussi. Le montant financier total proposé pour ces 7 actions s'élève à 145 000 €.

## II - Les actions d'insertion par l'activité économique (IAE)

### 1° - Les actions

L'IAE repose sur 4 types de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), qui ont des modes d'intervention différents :

- production de biens et de services pour les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les entreprises d'insertion (EI),
- mise à disposition de personnel pour les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

Le soutien de la Métropole en matière d'accompagnement socioprofessionnel des salariés en IAE s'adresse uniquement aux ACI et aux EI. Les associations intermédiaires peuvent, elles, être financées dans le cadre de la référence de parcours et les ETTI ne bénéficient pas de financement direct mais sont fortement mobilisées par les entreprises attributaires de marchés publics de la Métropole (clauses sociales).

Les actions soutenues s'inscrivent dans un territoire géographique défini et prennent en compte l'ensemble des ressources locales dans le cadre des dispositifs de droit commun, tout particulièrement ceux du champ de l'IAE.

L'embauche d'un bénéficiaire du RSA par une SIAE correspond à une étape du parcours d'insertion du bénéficiaire favorisant la dynamisation de son projet professionnel et son retour à un emploi durable. L'objectif est son retour à l'emploi durable grâce à la mise en place d'un accompagnement socioprofessionnel tout au long de l'action favorisant l'accès à l'emploi :

- élaboration du projet professionnel et connaissance des techniques et particularités des secteurs d'activités,
- valorisation et formalisation des acquis, savoir-faire et compétences professionnels,
- techniques de recherche d'emploi dans un environnement devenant majoritairement numérique,
- apprentissage professionnel et qualification grâce à des formations adaptées, appui direct au positionnement des bénéficiaires sur des offres d'emploi identifiées.

L'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA occupant un poste d'insertion au sein d'une EI ou d'un ACI se distingue de l'encadrement technique axé sur l'acquisition de compétences techniques directement en lien avec le poste occupé. Ce suivi propose des temps d'apprentissage théorique, des actions collectives et des démarches individualisées permettant la remobilisation personnelle, la restauration de l'estime de soi, le travail sur le projet professionnel, la qualification et l'accès à l'emploi.

Pour les EI, la Métropole finance l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs au moment de leur recrutement, recrutés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) par une EI.

Pour les ACI, la Métropole finance l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, recrutés dans le cadre d'un CDDI par un ACI. Pour l'année 2019 comme pour 2018, le coût unitaire de référence par place, pour cet accompagnement, est de 2 040 € par an. A ce financement, s'ajoute la prise en charge d'une partie du coût du contrat de travail sous forme d'aide au poste. Il correspond au montant du RSA pour une personne seule, soit 484,82 € par mois au 1<sup>er</sup> avril 2018.

La présente délibération concerne l'attribution des financements de la Métropole aux EI pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA recrutés, et aux ACI pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA recrutés et l'aide au poste.

En cohérence avec les attendus des structures exprimés lors de la concertation de 2017, la Métropole a choisi en 2019 de compléter sa logique de financement par place avec une logique plus qualitative visant à valoriser l'impact social et professionnel des parcours construits par les SIAE. Pour cela les SIAE ont présenté à la Métropole les plans d'action qu'elles souhaitaient mettre en œuvre sur 3 critères au choix parmi les 6 suivants :

- critère de sensibilisation au monde du travail (codes et usages, visites d'entreprises, périodes d'immersion, etc.) : 29 actions proposées,
- critère de professionnalisation (savoirs de base, acquisition des gestes techniques, qualifications, etc.) : 29 actions proposées,
- critère de remobilisation personnelle (coaching, motivation, estime de soi, etc.) : 14 actions proposées,
- critère de resocialisation (mobilité, accès aux droits, lien social, culture, événements collectifs, etc.) : 17 actions proposées,
- critère des aides matérielles (paniers fruits et légumes, mobilier, transport, logement, etc.) : 8 actions proposées,

- critère de développement économique (marchés, partenariats, ingénierie financière, gestion des coûts, etc.) : 14 actions proposées.

En synthèse, les 3 critères regroupant le plus d'actions sont la sensibilisation au monde du travail, la professionnalisation (majoritairement pour les EI) et la resocialisation (majoritairement pour les ACI).

## **2° - Propositions de financement pour 2019**

Il est proposé de retenir, pour 2019, les financements suivants au titre de l'aide à l'accompagnement :

- 241 places financées au sein des ACI pour un montant de 491 640 € (hors Environnement réponse aménagement (ERA)), nombre identique à 2018 intégrant une baisse pour ITEM et l'intégration du nouveau chantier d'insertion porté par Acta Vista sur le fort de Feyzin,
- 148 places financées au sein des EI et des régies de quartier pour un montant de 184 540 €, nombre identique à 2018 mais avec notamment l'arrêt de l'activité de Batira (moins 2 places) et l'ouverture de 2 places à la régie de quartier AMIR (Rillieux la pape).

Cela représente pour le soutien à l'IAE, hors ERA, un montant de 676 180 € au titre de l'aide à l'accompagnement pour 389 places.

L'état détaillé des financements attribués, par place, par structure et par action, est présenté en annexe 2 de cette délibération.

## **III - Attribution des financements à l'association d'expérimentation territoriale contre le chômage longue durée**

L'expérimentation "Territoire zéro chômeur de longue durée" vise à rediriger les coûts attachés à la privation durable d'emploi sur la création "d'emplois manquants" au profit de demandeurs d'emploi de longue durée éloignés de l'emploi.

Le principe de l'expérimentation est de recruter par l'intermédiaire d'une entreprise à but d'emploi (EBE) les demandeurs d'emploi de longue durée volontaires, d'un territoire circonscrit, en CDI temps choisi, le temps plein pouvant être la cible. L'objectif est que l'expérience au sein de l'entreprise permette aux personnes d'accéder ensuite à un emploi en entreprise ordinaire.

La Commune de Villeurbanne a souhaité expérimenter ce dispositif sur le territoire du quartier de Saint Jean, quartier identifié comme prioritaire au titre de la politique de la ville et qui, en plus d'un niveau de précarité important et d'un fort taux de chômage (15,5 %), souffre de son cloisonnement géographique. L'expérimentation proposée vise en outre à créer de nouvelles synergies sur ce territoire et à relancer une dynamique citoyenne et collaborative.

L'EBE se dénomme EmerJean ; elle a débuté son activité en mars 2017. Au 31 décembre 2018, elle avait recruté 83 personnes depuis sa création, parmi eux, plus de 20 % étaient bénéficiaires du RSA.

En partenariat avec les entreprises, les habitants, les collectivités et associations locales, ces emplois ont permis de satisfaire des besoins non couverts contribuant à la transformation et au développement du quartier à travers des services aux habitants et des services aux entreprises.

La Métropole accompagne cette expérimentation, suite à la délibération du Conseil n° 2017-2412 du 20 décembre 2017, et finance à hauteur des économies réelles faites sur les versements d'allocation RSA des personnes recrutées dans l'EBE, dans la limite de 60 équivalents temps plein (ETP) par an et d'un plafond de 288 000 €.

Par la présente délibération, il convient d'arrêter le montant des économies réelles à 17 533,82 € pour 2017 et à 80 885,48 € pour 2018. Ces montants ont été calculés pour chaque embauche et ont été validés par l'entreprise EmerJean.

Pour 2019, il est proposé de reconduire le montant maximum de subvention à 288 000 € et dans la limite de 60 ETP recrutés au titre des bénéficiaires du RSA afin d'accompagner la montée en charge des activités de l'entreprise et des recrutements.

Comme les années précédentes, ce montant sera payé en début d'année suivante au regard des économies réelles constatées après analyse des justificatifs détaillés pour chaque recrutement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2019, de subventions de fonctionnement au profit des différentes structures œuvrant dans le domaine de l'insertion, pour un montant total de 1 289 333,62 €, selon la répartition suivante :

- au titre des actions complémentaires hors IAE mobilisées dans les parcours individuels pour un montant total de subventions de 613 153,62 € (annexe 1),

- au titre des actions complémentaires IAE mobilisées dans les parcours individuels pour un montant total de subventions de 676 180 € (annexe 2),

b) - les modèles de convention à signer entre la Métropole et chacune de ces structures définissant, notamment, les modalités d'utilisation de ces subventions,

c) - les conventions à signer avec la SAS Les Vitaminés de l'emploi, l'association La Cravate solidaire, l'association Mode d'emploi Rhône, la CPME du Rhône, l'association SAPRA, la CMA du Rhône et l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM),

d) - le montant des contributions réelles à l'association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée à verser pour les exercices 2017 et 2018, soit respectivement 17 533,82 € et 80 885,48 €,

e) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant total maximum de 288 000 € au profit de l'association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée pour l'année 2019, dans le cadre de l'expérimentation "Territoire zéro chômeur de longue durée" conduite à Villeurbanne,

f) - l'avenant n° 1 à la convention à passer entre la Métropole et l'association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et ledit avenant.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 1 577 333,62 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 017 - opérations n° 0P36O5622 pour un montant de 418 491,12 €, n° 0P36O5138 pour un montant de 964 180 € et n° 0P36O5134 pour un montant de 194 662,50 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**